



La Communauté de Communes de Thann-Cernay (Haut-Rhin), Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant près de 39 000 habitants et regroupant 16 communes :

## **Recrute pour l'École Artistique Thann-Cernay :**

### **Un directeur (H/F)**

#### **Contexte :**

La Communauté de Communes de Thann-Cernay (Haut-Rhin) forte de ses 16 communes et de ses 38.000 habitants mène une politique culturelle volontariste sur son territoire.

En particulier, elle dispose d'une médiathèque intercommunale sur deux sites, d'un lieu culturel dédié aux thématiques contemporaines, à la citoyenneté et à la paix (l'Abri mémoire), d'une salle de spectacle gérée par une régie dotée de l'autonomie financière « Le Relais culturel intercommunal » en charge du spectacle vivant et du cinéma scolaire, ainsi que d'une école artistique (Musique, Danse, Théâtre) en gestion déléguée confiée à une association comprenant plus de 400 élèves (EATC).

Un réel travail de territoire est mené dans le cadre de la politique culturelle de la CCTC et s'incarne par une présence territoriale via différents projets et partenariats avec des acteurs culturels locaux. Ces derniers visent à poursuivre les objectifs suivants : diffuser la culture au plus proche des habitants, participer à l'émancipation de tous et au rayonnement culturel ainsi qu'à rendre davantage visible les actions portées par l'intercommunalité.

#### **L'EATC : École Artistique Thann-Cernay :**

L'École Artistique Thann-Cernay a pour vocation d'offrir la possibilité aux enfants et adultes de suivre un enseignement artistique de qualité notamment dans le champ disciplinaire de la musique, de la danse ou du théâtre.

L'établissement permet aux élèves de maîtriser des techniques, des connaissances et des moyens d'expression en vue d'une pratique amateur ou d'un accès aux études professionnelles.

Fort d'une équipe pédagogique composée d'une vingtaine d'enseignants aux statuts différents (emploi direct, mise à disposition de la collectivité, mutualisation par le GEEM : Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical), l'EATC dispense des enseignements dans les disciplines suivantes :

- instruments à vent (clarinette, trombone, flûte traversière, hautbois, saxophone, trompette, cor etc.) ;
- instruments à cordes (contrebasse, guitare, basse, violon, violon alto, harpe, piano) ;
- percussions (peaux, claviers, métaux et accessoires) ;
- musiques actuelles (clavier, guitare électrique,...) ;
- ateliers d'éveil (en musique et en danse)
- cours collectifs (formation musicale, chant, orchestres d'instruments à vent junior, ensembles de musiques actuelles, ensembles par discipline, projets transversaux, orchestres, et tout projet compatible avec le projet d'établissement)
- chant ;
- danse (africaine, classique, contemporaine, hip hop) ;
- théâtre.

L'EATC dispense des cours individuels et collectifs en fonction des disciplines et favorise le développement de la pratique artistique en proposant aux élèves de jouer au sein d'ensembles (cuivres, cordes, musiques actuelles...).

De plus, le travail mené tout au long de l'année est valorisé à travers différents temps de représentation au sein du Relais Culturel Intercommunal ainsi que sur différentes manifestations du territoire.

La direction de l'établissement est soutenue par une assistante de direction à temps plein ainsi que par le conseil d'administration de l'association.

Enfin, un axe fort est porté en direction des plus jeunes par l'emploi d'une d'artiste qui intervient depuis 2024 en milieu scolaire sur le territoire de la CCTC et contribue à l'éveil culturel des plus jeunes.

Ce poste est financé par la Communauté de Communes de Thann-Cernay et mis à disposition de l'Association École Artistique Thann-Cernay.

## **Missions :**

Au sein du Service des Affaires Culturelles (Médiathèques, Abri mémoire, Relais Intercommunal), sous l'autorité de la Responsable du Service des Affaires Culturelles ainsi que celle du Président de l'Association pour laquelle vous serez mis à disposition vous assurerez le poste de directeur.

Vos principales missions seront les suivantes :

### **Direction pédagogique et administrative**

- Élaborer et mettre en œuvre le projet d'établissement et ses outils d'évaluation dans le cadre du schéma départemental et de la stratégie culturelle de la Communauté de communes de Thann-Cernay ;
- Proposer une stratégie pédagogique innovante à même de favoriser l'attractivité des pratiques artistiques et l'inter-disciplinarité ;
- Superviser le suivi administratif des activités (plannings, inscriptions, gestion des dossiers élèves) ;
- Superviser la communication interne et externe de l'établissement (relations avec les familles, promotion des activités) ;
- Développer les actions d'éducation et d'enseignement musical ainsi que les apprentissages autour des musiques actuelles ;
- Impulser et coordonner les projets pédagogiques et culturels au sein de l'école artistique ;
- Impulser des partenariats autour de projets pédagogiques et artistiques avec les autres équipements culturels de la CCTC ;
- Développer l'inscription de l'école dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle ;
- Animer et préparer avec le président de l'association les différentes instances de concertation de l'association ;
- Mettre en œuvre la politique culturelle intercommunale ;
- Réaliser une veille sectorielle.

### **Pilotage des projets culturels**

- Inscrire le projet et les actions de l'école artistique dans une dynamique transversale et de réseau ;
- Nourrir les réflexions collectives sur les pratiques d'enseignement artistiques ;
- Valoriser l'établissement à travers des événements ouverts au public ;

### **Gestion des ressources humaines et financières**

- Participer au recrutement des personnels enseignants et administratifs ;
- Encadrer, piloter et animer l'ensemble de l'équipe enseignante et administrative en favorisant le travail collaboratif et l'innovation pédagogique ;
- Faire évoluer la politique de ressource humaine de façon à constituer à terme une équipe multidisciplinaire cohérente, complémentaire et engagée ;
- Proposer une optimisation de l'organisation du temps de travail et une rationalisation des cadres d'emplois ;
- Veiller à la gestion des budgets alloués à l'établissement ;
- Proposer des investissements ou des aménagements nécessaires au bon fonctionnement des activités.

### **Enseignement artistique**

- Le directeur de l'EATC est également enseignant et devra préserver une quotité d'heure en lien avec les élèves. En fonction de son profil et de sa discipline, soit en cours individuel soit, prioritairement, dans l'encadrement des temps de pratique collective. Quotité et nature des enseignements à définir en fonction du profil du candidat.

## Profil recherché :

- Recrutement par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle sur les cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique (catégorie B) ou des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A) de la filière culturelle selon l'expérience professionnelle du candidat ;
- Titulaire d'un Certificat d'Aptitude ou d'un diplôme d'Etat, une expérience en direction d'établissement artistique est exigée ;
- Vous démontrez un sens de l'organisation, de la rigueur, vous êtes force de proposition innovante et manifestez un intérêt marqué pour des projets transversaux ;
- Personne de contact, vous disposez de qualités relationnelles
- Vous maîtrisez les outils bureautiques et logiciels de musique ;
- Ce poste requérant une grande disponibilité, vous avez le sens du service public
- Titulaire du permis B exigé.

## Conditions / modalités :

### Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> septembre 2025

- Poste à temps complet
- Présences en soirée et en week-ends
- Rémunération statutaire : Traitement indiciaire + Prime de Fin d'année
- Action sociale : participations de l'employeur à la mutuelle de santé (si labellisée collectivités territoriales), à la prévoyance conventionnée, aux titres-restaurants possibilité, d'adhésion à l'amicale du personnel et à la Caisse nationale d'action sociale (CNAS)

## Lieux de travail :

### Ecole Artistique Thann-Cernay

Site de Thann  
16 Avenue Poincaré  
68800 THANN  
Et  
Site de Cernay  
1 Rue Roger Hassenforder  
68700 CERNAY

## Ce poste vous intéresse ?

Rejoignez-nous en candidatant (lettre de motivation et CV) soit par voie postale ou électronique à l'attention de :

**Monsieur le Président de la Communauté de  
Communes de THANN-CERNAY**

3a, rue de l'Industrie  
CS 10228

68704 CERNAY Cedex

Courriel : [contact@cc-thann-cernay.fr](mailto:contact@cc-thann-cernay.fr)

**Date limite des candidatures : avant le 1er avril 2025**